

Délibération n°13

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
03 novembre 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
17 novembre 2021

**Objet : Zone d'activités de
Champloup à Volvic :
cession d'une parcelle**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul , M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris,
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian,
M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT
Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX
Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN
Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,
titulaires.

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON
Samya, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING
Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M RAYNAUD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-
Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère
communautaire suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-
sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère
communautaire suppléante,

Absent :

- Mme ROUSSEL Sandrine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M HEBRARD Jean-Pierre

Rapport n°13 - Zone d'activités de Champloup à Volvic : cession d'une parcelle

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;

Vu la demande déposée auprès du service des domaines le 2 septembre 2021 ;

Considérant la proposition d'achat par M. Vincent MARIE, de la parcelle de terrain cadastrée ZM 1040, d'une superficie d'environ 5 650 m², commune de Volvic, afin d'y implanter un projet agricole dans le domaine de la viticulture ;

Considérant le zonage industriel de cette parcelle mais son inconstructibilité en l'état en raison de la marge de recul de 35 mètres de la RD 986 ;

Considérant que la vente est proposée au prix de 0,30 € HT / m², s'agissant d'une parcelle destinée au développement agricole, soit un prix total d'environ 1 695 € HT ;

Considérant que l'acte notarié devra contenir des clauses interdisant toute construction, tout changement de destination de la parcelle, et instaurant un droit de préférence au bénéfice de RLV en cas de revente de la parcelle ;

Considérant la demande d'évaluation formulée auprès du service France Domaines en date du 2 septembre 2021 ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité, et à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la cession de la parcelle ZM 1040, Parc d'Activités de Champloup, commune de Volvic, d'une superficie d'environ 5 650 m², au bénéfice de M. Vincent MARIE, viticulteur, ou toute société se substituant à lui, au prix de 0,30 € HT / m², soit un prix total d'environ 1 695 € HT.**
- **D'inclure dans l'acte notarié les clauses garantissant :**
 - o la non-constructibilité de la parcelle ;
 - o la conservation de la destination agricole du terrain ;
 - o un droit de préférence à RLV en cas de revente de la parcelle ;
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 10 novembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).